

DIPLOME NATIONAL DU BREVET.
Enseignement d'Histoire des Arts – Lycée Français de Varsovie

Pistes pour la mise en œuvre (Direction générale de l'Enseignement scolaire, décembre 2009 et B.O. n°32 du 28.08.2008)

Choix des équipes et des disciplines

L'enseignement de l'histoire des arts est assuré par **une équipe de professeurs de plusieurs disciplines**, animée et coordonnée par un professeur référent. Les professeurs d'histoire, d'arts plastiques et d'éducation musicale y participent obligatoirement et y jouent un rôle important. Chaque membre de l'équipe apporte à l'enseignement de l'histoire des arts sa contribution propre, en restant dans le cadre de sa discipline et de l'horaire qui lui est imparti, tout en visant un objectif commun arrêté de façon collégiale.

Les documentalistes sont associés aux travaux préparatoires et accompagnent les élèves dans les travaux de recherche documentaire qui peuvent leur être demandés.

Choix d'une période historique

Les périodes évoquées relèvent du **XXème siècle**, en s'appuyant sur le programme d'histoire-géographie (en vigueur jusqu'en 2011-2012) : La Première Guerre mondiale et ses conséquences / L'URSS de Staline / Les crises des années 1930, à partir des exemples de la France et de l'Allemagne / La Seconde Guerre mondiale / De la guerre froide au monde d'aujourd'hui (relations Est-Ouest, décolonisation, éclatement du monde communiste) / La France depuis 1945.

Choix d'une thématique et d'un objet d'étude

Les thématiques sont **choisies par les professeurs** dans la liste suivante qu'ils peuvent éventuellement compléter : "Arts, créations, cultures", "Arts, espace, temps", "Arts, États et pouvoir", "Arts, mythes et religions", "Arts, techniques, expressions", "Arts, ruptures, continuités". Le travail s'effectuera pendant l'année scolaire dans le cadre fédérateur d'**au moins une thématique commune** choisie parmi les six propositions.

Choix des œuvres

Le travail peut être conduit à partir d'une **œuvre unique** ou d'un **ensemble d'œuvres** défini par des critères communs (lieu, genre, auteur, mouvement).

Les œuvres à étudier doivent appartenir à différents domaines artistiques : des œuvres littéraires, musicales, visuelles, design, architecture, etc....

Par ailleurs, si elles doivent relever majoritairement du **patrimoine mondial**, elles peuvent aussi appartenir au **patrimoine local**.

DIPLOME NATIONAL DU BREVET.
Oral d'Histoire des Arts – Lycée Français de Varsovie

Définition de l'épreuve (Bulletin officiel n° 40 du 29 octobre 2009)

L'évaluation de l'histoire des arts permet de vérifier les connaissances et les capacités acquises par l'élève.

Les connaissances

En relation avec les **thématiques étudiées pendant l'année de troisième**, l'élève maîtrise :

- la connaissance d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques ;
- des repères historiques, géographiques et culturels lui permettant de situer les œuvres dans le temps et l'espace ;
- des éléments de vocabulaire spécifique aux grands domaines artistiques ;
- des notions de base sur les techniques de production des œuvres.

Les capacités

Sur la base de ces connaissances, l'élève est capable :

- de situer des œuvres dans le temps et dans l'espace ;
- d'identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (ses formes, les techniques de production, ses significations, ses usages, etc.) ;
- de discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse ;
- d'effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.).

L'évaluation de l'histoire des arts prend appui sur un travail à dimension historique, artistique et culturelle défini et organisé par l'équipe enseignante en conformité avec l'esprit de l'enseignement de l'histoire des arts. Toutes les disciplines, mais en premier lieu celles constitutives de la culture humaniste, y contribuent et visent à développer la curiosité et la créativité artistiques des élèves, à aiguïser leurs capacités d'analyse d'une œuvre d'art, à les aider à se construire une culture personnelle et à prendre conscience des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles. **Ce travail porte sur la période historique inscrite au programme d'histoire de troisième.** Ce cadre chronologique doit prendre en compte les ruptures ou les dialogues que les œuvres de cette époque provoquent avec les mouvements artistiques précédents ou contemporains.

L'évaluation, organisée dans l'établissement, prend la forme d'un oral dont la durée est de quinze minutes maximum. Ses modalités sont définies par l'équipe pédagogique. Elles sont fonction du contexte de chaque établissement et des choix pédagogiques qui y sont exercés.

L'évaluation est organisée sous l'autorité du chef d'établissement dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au sein d'une séquence pédagogique menée par un des professeurs associés à l'enseignement de l'histoire des arts. **Elle s'effectue au moment jugé opportun par les professeurs concernés et prend la forme d'un entretien oral mené par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire.**

Les modalités de cette évaluation peuvent être diverses. Elles dépendent des démarches pédagogiques adoptées par les professeurs.

L'entretien oral peut :

- concerner **un ou plusieurs élèves** ;
- porter sur **tout objet d'étude** abordé durant l'année (par exemple : une ou plusieurs œuvres d'art du patrimoine national ou mondial, le travail d'un artiste dont l'œuvre fait partie du patrimoine national ou mondial, un mouvement artistique, un élément du patrimoine local, une manifestation artistique ou culturelle, etc.) ;
- s'appuyer sur **un ou plusieurs document(s)** proposé(s) par les examinateurs ou bien sur une **réalisation (personnelle ou collective)** effectuée en classe dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts (dossier, diaporama, D.V.D., dessins, schémas, **exposition, création**).

L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points, affectée d'un coefficient 2 à partir de la session 2011.

DIPLOME NATIONAL DU BREVET.

Oral d'Histoire des Arts – Lycée Français de Varsovie

La présente note définit les modalités de l'évaluation de l'histoire des arts pour le diplôme national du brevet, applicables à partir de l'année scolaire 2010-2011 au Lycée Français de Varsovie (Pologne).

L'épreuve optionnelle d'histoire des arts se déroule dans l'établissement en cours d'année scolaire. L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points, affectée d'un coefficient 2. Ces points sont pris en compte pour l'attribution du diplôme et d'une mention, selon le décompte des points obtenus par le candidat.

Le dispositif d'évaluation est conçu pour tenir compte des spécificités de cette activité d'enseignement qui repose sur l'étude en classe d'un ensemble d'œuvres défini par des critères communs (lieu, genre, auteur, mouvement) à partir d'une problématique clairement énoncée. Ces œuvres appartiennent à différents domaines artistiques : des œuvres littéraires, musicales, visuelles, design, architecture, etc.... Il ne s'agit en aucun cas d'œuvres intégrales mais d'extraits d'ouvrages littéraires ou de films, de parties d'un grand ensemble architectural, de morceaux de musique... Par ailleurs, si elles relèvent majoritairement du patrimoine mondial, ces œuvres peuvent aussi appartenir au patrimoine local.

En vue de l'examen oral, l'équipe pédagogique rédige pour l'ensemble des élèves de sa classe un "descriptif des œuvres et activités artistiques" réalisées pendant l'année. Il présente une série d'informations sur le travail réalisé par le candidat pendant son année de troisième. Il précise de ce fait le titre et la problématique de l'objet (ou des deux objets) d'étude qui est (ou sont) abordé(s). Il indique également les œuvres étudiées et la démarche retenue pour cette étude ainsi que la discipline du professeur qui l'a conduite. Il donne, le cas échéant, quelques indications sur les activités complémentaires proposées à la classe et sur les réalisations individuelles ou collectives. Le descriptif total (objets et compléments) ne doit pas excéder une dizaine d'œuvres et d'activités artistiques. Il est signé par le professeur référent et visé par le chef d'établissement. Un exemplaire est remis à l'élève.

La notation des élèves pour l'examen du brevet, au titre de l'épreuve optionnelle, repose sur une épreuve orale devant deux professeurs examinateurs dont un peut être celui ayant enseigné l'histoire des arts au cours de l'année. L'examen oral se déroule en deux parties de chacune 5 minutes qui s'enchaînent et sont précédées d'un temps de préparation de 10 minutes. Dans la première partie de l'épreuve, le candidat rend compte de l'analyse qu'il fait d'une œuvre d'art choisie par les examinateurs dans le descriptif des œuvres et activités artistiques. Cette lecture est orientée par la problématique initiale choisie pour l'objet d'étude et figurant sur le descriptif, à laquelle le candidat doit répondre en partant de l'analyse précise de l'œuvre. On n'attend donc pas de lui une étude exhaustive de l'œuvre. La seconde partie de l'épreuve est un entretien, pendant lequel les examinateurs s'attachent à conduire un dialogue permanent avec le candidat. Les examinateurs ne se livrent pas à un "corrigé" de la première partie de l'épreuve. Ils cherchent :

- à ouvrir des perspectives ;
- à approfondir et à élargir la réflexion, en partant de l'œuvre choisie pour aller vers l'objet d'étude ou les objets d'étude en relation avec l'œuvre qui vient d'être étudiée ;
- à évaluer les connaissances du candidat sur l'œuvre ou l'objet d'étude ;
- à apprécier l'intérêt du candidat pour les œuvres qu'il a étudiées en classe ;
- à tirer parti des lectures et activités personnelles du candidat.

La fiche présentée en annexe fixe les critères de référence pour l'évaluation.

Chaque examinateur reçoit à l'avance les descriptifs des œuvres et activités artistiques des candidats qu'il aura à évaluer. Les reproductions des œuvres étudiées en classe sont jointes au descriptif.

Pour l'épreuve, le candidat apporte :

- son exemplaire du descriptif des œuvres et activités artistiques ;
- son "dossier histoire des arts" où figurent des reproductions des œuvres étudiées et les éventuelles réalisations personnelles.

Le jour de l'épreuve, l'examineur apporte les descriptifs des œuvres et activités artistiques qu'il a reçus ainsi que les reproductions jointes.

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Oral individuel d'Histoire des Arts

NOM :

Prénom :

Classe :

Document proposé pour l'examen :

Connaissances	Connaissance d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques
	Connaissance des repères historiques, géographiques et culturels
	Connaissance des éléments de vocabulaire spécifique aux grands domaines artistiques
	Connaissance des notions de base sur les techniques de production des œuvres
Capacités	Capacité à situer une œuvre dans le temps et dans l'espace
	Capacité à identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (ses formes, les techniques de production, ses significations, ses usages, etc.)
	Capacité à discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse
Compétences transversales	Capacité à effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.)
	Qualité de l'argumentation, de la présentation et de la façon de répondre aux questions
	Qualité de l'expression orale (clarté, audibilité, richesse du vocabulaire, prise de distance par rapport aux notes écrites)

Appréciation globale :

Note proposée : / 20

DIPLOME NATIONAL DU BREVET.
Oral d'Histoire des Arts – Lycée Français de Varsovie

Descriptif des œuvres et activités artistiques

Classe : 3e A

NOM :

Prénom :

Thématique	Arts, ruptures, continuités				
Moment choisi	La Belle Époque				
Objet d'étude	L'Art nouveau				
Problématique	Pourquoi un renouvellement des formes ?				
Domaines artistiques	Arts de l'espace	Arts du langage	Arts du quotidien	Arts du spectacle vivant	Arts du visuel
Liste des œuvres étudiées	Guimard, entrées du Métropolitain parisien.	Apollinaire, <i>Alcools</i> , 1913 (extraits).	Gallé : vases et lampes. Lalique, <i>Le Coq</i> .	Isadora Duncan (extraits).	Mucha, <i>Les Quatre saisons</i> .
Disciplines concernées	Histoire	Français	Technologie	E.P.S.	Arts Plastiques
Commentaire	<p>Il s'agit de montrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rôle joué, dans un entre-deux guerres prospère, par les progrès industriels et techniques (utilisation de nouveaux matériaux, possibilité de reproduire les œuvres en série) dans l'émergence d'un « Art nouveau » ; - la fusion de l'art, du design et de la technologie qui caractérise l'Art nouveau ; - le passage d'un art à vocation éducative, visant à susciter dans le peuple l'émergence d'une conscience critique, à un art décoratif, qui, en une période de consommation naissante, participe au confort du peuple. 				
Activités complémentaires (à remplir avec l'élève)	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de l'Hôtel Le Meridien Bristol, chef d'œuvre de l'Art nouveau à Varsovie. - Réalisation individuelle en Arts Plastiques d'une affiche publicitaire d'un produit actuel à la manière « Art nouveau ». - - - 				

Signature du professeur référent

Visa du chef d'établissement.

DGESCO. Ecole primaire. Exemples d'œuvres. Le XXe siècle et notre époque

Arts de l'espace Architecture, jardins	Arts du langage Littérature : récit et poésie	Arts du quotidien Design, objets d'art, bijoux	Arts du son Musique (instrumentale et vocale)	Arts du spectacle vivant (théâtre, danse)	Arts du visuel Arts plastiques, cinéma, photographie, arts numériques
<p>Architecture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier urbain : Guimard, entrées de métro (Paris). - Viaduc de Millau. <p>Habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gratte-ciel américain, première moitié du XXe siècle : William Van Alen, le Chrysler Building (New York) - Habitat collectif : Le Corbusier, la Cité radieuse (Marseille) - Villes neuves : Oscar Niemeyer, Brasilia (Brésil). - Immeuble « art nouveau » à Barcelone, à Bruxelles, à Vienne - La Défense. <p>Architecture à vocation culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antoni Gaudi : Parc et Palais Güell, Barcelone - Palais de Chaillot - Renzo Peano et Richard Rogers : Centre Georges-Pompidou - Ming Pei : Pyramide du Louvre - Frank O. Gherry : musée Guggenheim (Bilbao, Espagne) <p>Bâtiment religieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synagogue de la rue Pavée, Paris (architecte : Guimard). - Chapelle de Ronchamp. 	<p>Extraits de récits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colette - Queneau - Giono - Saint-Exupéry - Steinbeck - Calvino - Friedrich-Karl Waechter, <i>Le Loup rouge</i>. - Rolande Causse, <i>Rouge braise</i>. <p>Poésies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apollinaire, <i>Calligrammes</i>. - Desnos - Eluard - Prévert, <i>Paroles</i>. - Queneau 	<p>Affiches</p> <ul style="list-style-type: none"> Cassandre Savignac <p>Moyens de transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> TGV, Concorde, DS19, 2 CV, Caravelle, Le France. <p>Vitraux contemporains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pierre Soulages, abbaye de Conques (Aveyron) - Chagall (Metz) <p>Le cristal et le verre :</p> <ul style="list-style-type: none"> objets de Baccarat, de Bohème, de Venise. <p>Tapisseries</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sonia Delaunay - Jean Lurçat 	<p>Musique classique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Debussy - Ravel - Stravinsky - Satie - Pierre Henry - Pierre Boulez <p>Jazz</p> <ul style="list-style-type: none"> - Armstrong (voix, trompette) - Ella Fitzgerald (voix) - Parker (saxophone) - Erroll Garner - Tatum (piano) - Gershwin - Ellington - Dave Brubeck. <p>Musiques de films</p> <ul style="list-style-type: none"> - Michel Legrand (<i>Les parapluies de Cherbourg</i>) - Musique de film d'aventure (John Williams pour <i>Indiana Jones</i>) - Bernstein, <i>West Side Story</i> - <i>Singing in the Rain</i> (extraits) - Musique des films de Fellini (Nino Rota) <p>Chansons et plus contemporain, par exemple, Bénabar, Camille</p> <p>Musiques populaires et musiques actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Pop, Soul, Reggae, Rock'n roll, Rap 	<p>Cirque, de théâtre, de marionnettes, mime</p> <ul style="list-style-type: none"> Cirque de Pékin Guignol Mime Marceau (héritier de Debureau) <p>Théâtre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ionesco, <i>La Cantatrice chauve</i>, - Ariane Mnouchkine, <i>Molière</i> - Olivier Py, <i>La Jeune fille, le diable et le moulin</i> - Jean-Claude Grumberg, <i>Le Petit violon</i> (théâtre). <p>Spectacle de danse moderne ou contemporaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stravinsky, <i>L'Oiseau de feu, Petrouchka</i> - Ballets russes (Diaghilev) - Isadora Duncan - Carolyn Carlson - Merce Cunningham, - Pina Bausch - Philippe Decouflé 	<p>Œuvres picturales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Picasso - Mondrian - Miro - Magritte - Chagall - Dubuffet - Duchamp - Ernst - Pollock - Tinguely - Warhol (Pop'art) <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'art actuel, œuvres choisies dans les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) <p>Sculpture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Giacometti - Calder - Maillol <p>Œuvres photographiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartier-Bresson - Doisneau - Capa - Raymond Depardon <p>Œuvres cinématographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaplin, <i>Le Dictateur</i>. - Hawks, <i>Rio Bravo</i>. - R. Wise, <i>West side story</i>. - F. Lang, <i>Les Contrebandiers de Montfleut</i>. - P. Grimault, <i>Le Roi et l'oiseau</i>. - A. Hitchcock, <i>La Mort aux trousses</i>. - A. Kiarostami, <i>Où est la maison de mon ami ?</i>